

ANNEXE N°1 AU MANDAT DE GESTION IMMOBILIERE REMUNERATION DU MANDATAIRE

➤ Sont à la charge du mandant

1- LES HONORAIRES DE GESTION COURANTE

1.1 Gestion courante

5 % du loyer charges comprises

1.2 Option assurance Propriétaire Non Occupant

La cotisation annuelle par adhésion s'élève à :

- Appartement: 55 € TTC

- Maison individuelle: 250 € TTC

2- LES PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES

Prestations à la Charge du mandant	
Représentation aux Assemblées Générales	80.00€
Aide à la déclaration fiscale des revenus Fonciers	25.00€
Résiliation du mandat la 1 ^{ère} année	100.00€
Assistance du mandant devant les tribunaux dans la limite des possibilités procédurales	Offert
Relevé de compteur d'eau divisionnaire	Offert

➤ Sont à la charge partagée par moitié du mandant/ bailleur et du locataire

3- LES HONORAIRES DE LOCATION ET DE REDACTION

Prestation (Mandant /bailleur et preneur locataire)	MANDANT/BAILLEUR	LOCATAIRE
Forfait mise en location : Les honoraires de rédaction et de location sont à la charge partagée par moitié du mandant/bailleur et du locataire, elles comprennent : -Rechercher le locataire -Constituer le dossier administratif locatif - rédiger le bail et les éventuels avenants - Etablir les états des lieux d'entrée et de sortie	70.00€	70.00€
En cas de location nouvelle, rédaction du nouveau bail et du nouvel état des lieux	70.00 €	70.00 €

Fait à Montpellier le,, en autant d'exemplaire que de partie.

Le MANDANT

(Le mandant fera précéder sa signature de la mention « lu et approuvé bon pour mandat »)

Le MANDATAIRE

(Le mandant fera précéder sa signature de la mention « lu et approuvé mandat accepté»)